



MAIRIE DU 4^e ARR.

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION
D'ARRONDISSEMENT (CICA) DU 4^e ARRONDISSEMENT DE LYON**

=====

Séance du mercredi 14 juin 2023 – 17 h 30

Thème : La santé

RÉMI ZINCK :

Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue au CICA du 4^e arrondissement. Vous connaissez ma ponctualité légendaire, il est 30 donc nous allons commencer sachant que nous avons une heure. Je ne vais pas parler longtemps et je vais passer la parole à Loïc RIGAUD pour introduire ce CICA et puis nous irons aux questions. Merci à toutes et tous.

LOÏC RIGAUD :

Bonsoir à tous, merci de votre présence ce soir. Je voudrais vous remercier pour votre participation et votre présence assidue au CICA, pré-CICA, sous ce format qui nous permet d'aborder des thématiques précises. Aujourd'hui, nous allons donc faire un CICA sur la santé et je vais vous proposer l'ordre du jour qui a été coconstruit, comme d'habitude, avec les associations qui sont membres du CICA et les Conseils de Quartier. Il y aura une première question qui sera posée en introduction par le comité d'usagers des services publics, Monsieur Stéphane GILLET, concernant l'accès à la santé pour tous. Nous aurons des prises de parole de Madame Marlène ESCABEAU, de Monsieur MÜNZER, qui est président du CPTS Croix-Rousse Presqu'île et vous pourrez nous préciser ce qu'est un CPTS. Nous aurons ensuite le Conseil de Quartier Centre qui interviendra sur la canicule, Alexandre CHEVALIER, adjoint aux personnes âgées, Karen PERROUSE, médecin responsable du service santé du secteur 1, 2 et 4^e arrondissement et Florence HAREMZA, responsable du service aide à la personne à la Maison de la Métropole, qui pourront répondre à cette seconde question. Enfin, une troisième question du Conseil de Quartier Est,

Madame CHAMOULAUD, qui interviendra sur les Maisons de santé et c'est Aline GUITARD qui est 3^e adjointe à la Mairie du 4^e arrondissement qui répondra. Nous demanderons aussi à Marie DENISOT, coordinatrice du Conseil Local en santé mentale, d'intervenir sur l'action qui est menée sur la santé mentale sur l'arrondissement. Voilà, tout de suite je laisse la parole à Monsieur GILLET. Petit rappel sur les règles de fonctionnement en quelques mots. Donc nous avons les associations qui préparent le CICA avec la mairie d'arrondissement. Nous choisissons les thèmes et les questions ensemble. Les questions sont ensuite prérédigées et envoyées à la mairie d'arrondissement. C'est dans ce cadre-là que nous échangeons. Nous pouvons à la marge, intervenir et répondre sur les sujets, mais cela reste à la marge. Aujourd'hui, nous avons un CICA avec de nombreux intervenants donc il faudra que nous puissions être concis pour entendre tout le monde autour de la parole. Nous terminons à 18 h 30 précises, avec l'assiduité de Monsieur le Maire qui veille à cet horaire. Voilà, je vous remercie et vous laisse la parole, Monsieur GILLET.

STÉPHANE GILLET :

Bonjour. Je vais poser la question qui a été rédigée collectivement. Je vais donc la lire, de façon à respecter un peu l'ensemble du texte. Alors aujourd'hui, les nouveaux habitants de la Croix-Rousse rencontrent de grandes difficultés à trouver un médecin référent. L'utilisation de Doctolib renforce encore la fracture numérique et se traduit par des aller-retours informatiques fastidieux et négatifs. L'inquiétude grandit aussi sur la possibilité d'avoir accès rapidement à une consultation pour un problème de santé imprévu. C'est avec intérêt que nous avons constaté, lors de la réunion de préparation de ce CICA, que ces questions étaient reprises dans l'axe 3 du Contrat Local de Santé de Lyon. Les signataires de ce Contrat Local de Santé prennent l'engagement suivant : « Convaincus de l'intérêt de cet outil pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et développer la transversalité dans le domaine de la santé, les signataires s'engagent de manière volontariste dans la signature du CLS 2022-2027. Par cet engagement, ils confirment leur volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population lyonnaise autour d'une stratégie partagée et s'engagent à promouvoir une culture commune basée sur l'approche « une seule santé ». » Les mairies d'arrondissement sont signataires, justifiant ainsi pleinement la programmation de ce CICA. Ceci d'autant plus que, page 97 du CLS, nous pouvons lire : « À Lyon, les difficultés d'accès à un médecin traitant sont aujourd'hui une réalité pour nombre d'habitantes et d'habitants. Et d'ici 2030, l'agglomération lyonnaise devrait accueillir 150 000 nouvelles habitantes et habitants, renforçant mécaniquement la demande en soin. À ce jour à Lyon, 13,9 % de la population âgée de 17 ans ou plus, n'a pas de médecin traitant, alors que la moyenne départementale se

situé à 11,8 %. » Et chose importante : « Par ailleurs, l'Observatoire Régional de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, constate que les 4^e, 1^{er} et 5^e arrondissements apparaissent comme les moins dotés. » Aussi, nous posons les questions suivantes :

Que prévoyez-vous rapidement pour que les nouveaux arrivants de la Croix-Rousse sachent où s'adresser pour avoir un médecin référent ? De même, pour pouvoir consulter rapidement en cas de problème de santé imprévu. Et plus complètement, pouvez-vous nous donner l'état d'avancement des actions de l'axe 3 du CLS pour les 1^{er} et 4^e arrondissements, faciliter l'accès aux médecins traitants ? Et notamment, est-il prévu, sur le 4^e et le 1^{er} arrondissement, un accompagnement financier pour une première installation sur le quartier dont le foncier est très élevé, avec une contrepartie de permanence ou de durée minimum d'installation ?

Deuxièmement, qu'est-ce qui freine véritablement l'installation de jeunes médecins sur le quartier alors que d'autres arrondissements ne connaissent pas vraiment ce problème ?

Troisièmement, existe-t-il une cellule en mairie pour travailler sur la création du cabinet partagé qui mettra en contact différents acteurs médicaux ?

Les autres points :

- Faciliter l'accès aux soins d'urgence et aux soins non programmés ;
- Développer des actions de soins et d'accès au droit en santé, à destination des personnes les plus éloignées du système de santé ;
- Accompagner l'installation de professionnels de santé pour répondre aux besoins en matière de santé des habitants et davantage mailler le territoire ;

(Ce que je cite, ce sont bien les axes du CLS et la question que je posais c'est : qu'est ce qui est fait pour les 1^{er} et 4^e arrondissements ?)

- Développer des dispositifs expérimentaux pour améliorer l'accès aux soins des plus jeunes dans le cadre de la cité éducative ;
- Faciliter l'accès aux soins d'urgence et aux soins non programmés en santé mentale ;
- Faciliter la prise en charge des troubles du neurodéveloppement.

Lors de la réunion de préparation du CICA, nous nous étions posé la question de la nécessité, enfin de l'intérêt de plusieurs CICA santé. Nous verrons peut-être aujourd'hui ce qu'il en est. Enfin, nous pouvons lire dans le CLS, que près de la moitié des médecins sur Lyon sont âgés de plus de 55 ans. Sachant qu'il faut 10 ans pour former un médecin, quelle est l'action de la Mairie de Lyon et de la Métropole auprès des autorités nationales, pour écarter le risque d'une catastrophe de santé majeure dans les 10 ans à venir ?

LOÏC RIGAUD :

Merci, Monsieur GILLET. Je rappelle que vous êtes membre du comité d'usagers des services publics, je ne l'avais pas cité en introduction. Et donc je donne la parole à Marie-Agnès CABOT, qui va vous apporter une réponse à cette longue question sur l'accès à la santé pour tous sur l'arrondissement. Marie-Agnès est donc conseillère municipale, conseillère du 4^e arrondissement, déléguée à la Petite Enfance, la Parentalité, le Grand âge, le Lien intergénérationnel, Solidarité locale et internationale, Santé, Inclusion des personnes en situation de handicap. Elle a donc une bonne délégation pour répondre à pas mal de ces questions.

MARIE-AGNÈS CABOT :

Absolument. En fait, tout se rejoint dans cette délégation. Nous pouvons même rajouter conseillère métropolitaine, ce qui fait que je peux avoir également un axe santé à la Métropole, de ce point de vue-là. Je vais commencer par vous remercier déjà pour votre question. C'est un sujet sur lequel nous travaillons déjà depuis le début de notre mandat, et nous avons tout à fait conscience de cette problématique. Je voudrais d'abord commencer par vous lire le courrier que Céline DE LAURENS – qui, malheureusement, est absente ce jour et elle s'en excuse – nous a et vous a fait parvenir me semble-t-il déjà. Ensuite, je pense que la CPTS sera à même de répondre à plein de questions, mais je reviendrai très rapidement sur le Contrat Local de Santé dont vous parliez.

Je vous lis déjà le courrier de Céline DE LAURENS :

« Mesdames, Messieurs. Je vous remercie pour votre courrier qui m'a été transmis par les maires des arrondissements que vous avez contactés. Tout d'abord, je vous assure de l'importance que notre exécutif et moi-même, en particulier, accordons à l'accès aux soins des lyonnaises et des lyonnais et spécifiquement à l'accès à un médecin traitant. Cette problématique est au cœur de notre action et est inscrite dans notre Contrat Local de Santé. Ce contrat a été conçu et signé avec l'ensemble des acteurs de la santé de notre territoire, aux premiers rangs desquels l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes qui a tout à fait connaissance des enjeux d'accès aux médecins généralistes pour les Lyonnaises et des Lyonnais. Vous le soulignez, les habitantes et habitants de Lyon rencontrent des difficultés pour trouver un médecin généraliste, encore plus en dépassement d'honoraires. Ce constat est malheureusement la conséquence d'une politique passée de réduction d'accès aux formations médicales, qui se combine à d'autres facteurs et notamment à des difficultés matérielles d'installation des nouveaux médecins. Les données dont nous disposons indiquent que le 1^{er} arrondissement accueille 32 médecins généralistes sans dépassement d'honoraires, 67 praticiens pour

100 000 habitants. Le 4^e arrondissement accueille, quant à lui, 30 médecins généralistes sans dépassement d'honoraires, soit 80 praticiens pour 100 000 habitants. La moyenne lyonnaise est de 86 praticiens pour 100 000 habitants. À titre de comparaison, selon les données de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, en 2020, la densité des médecins généralistes en secteur 1 en Auvergne-Rhône-Alpes était autour de 85 praticiens pour 100 000 habitants. Si les 1^{er} et 4^e arrondissements semblent, selon les chiffres, être dans la moyenne régionale, cela n'est bien sûr pas pour autant satisfaisant. L'ARS a ainsi classé ces deux arrondissements en zone d'action complémentaire donnant droit à des aides à l'installation pour les médecins qui souhaiteraient y ouvrir un cabinet. Nous le savons, le prix des loyers et la disponibilité rare de locaux compatibles avec l'exercice médical à Lyon est un vrai frein à l'installation pour les médecins qui souhaitent exercer en secteur 1 dans notre ville. Notre équipe municipale a ainsi souhaité prévoir une enveloppe financière de soutien aux professionnels de santé qui souhaitent ouvrir une maison de santé à Lyon, de 500 000 euros sur le mandat, pour accompagner les projets qui le nécessitent et nous sollicitent. Nous avons ainsi soutenu, par exemple, la Maison de Santé du Passage, dans le 1^{er} arrondissement, et suivi plusieurs projets dont la transformation de l'ancien CMP des Pierres Plantées dans le 1^{er} arrondissement également. » — Elle s'est trompée, mais nous sommes tellement à la limite entre le 1^{er} et le 4^e que nous pouvons éventuellement confondre — « En parallèle, nous avons déployé en interne, une équipe dédiée à la recherche de locaux médicaux pour les professionnels de santé qui n'en trouvent pas et qui veulent s'installer en secteur 1. L'aide à l'accès aux soins primaires, au sujet de laquelle vous nous questionnez très justement, constitue une mission pour nos équipes de coordinatrices territoriales et de coordinatrices des conseils locaux en santé mentale, en lien avec les acteurs du territoire. Par ailleurs, un certain nombre de structures municipales de proximité proposent des ateliers d'accompagnement aux usages du numérique, comme les centres sociaux ou les bibliothèques. La Mairie du 4^e arrondissement propose des permanences de l'association AMELY, qui apporte une aide gratuite à l'accès aux droits et donc à l'accès au droit de santé. Également, un projet de mise en place d'une communauté professionnelle territoriale de santé, CPTS, sur les 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements est encore en cours, nous le suivons avec attention car une des missions socles du CPTS est de favoriser l'accès aux médecins traitants. Enfin, vous nous interrogez sur la liste des médecins généralistes conventionnés dans les 1^{er} et 4^e arrondissements. Elle est disponible sur le site de l'Assurance Maladie qui dispose d'un annuaire par code postal, spécialité médicale et secteur de conventionnement. Donc vous la retrouverez sur l'adresse annuaire.santé.ameli.fr.

Vous l'aurez compris, garantir l'accès aux soins des Lyonnaises et des Lyonnais et de l'accès au soin sans dépassement d'honoraires est une priorité de notre

action municipale dans un contexte de difficulté forte, liée à la baisse de la démographie médicale en France. En espérant avoir répondu à vos questionnements, [etc.], je vous prie de croire [etc., etc.], Céline DE LAURENS. »

Voilà, donc c'est une première réponse. Il est vrai que nous avons beaucoup travaillé sur le Contrat Local de Santé et je remercie de nous avoir amené à nouveau ces contrats que vous pourriez prendre. Ils ne font pas 150 pages, ils sont juste assez faciles à voir, donc vous pourrez regarder. Le Contrat Local de Santé a été signé en janvier 2023 donc c'est assez récent. Nous y travaillons. Je suis effectivement contente d'avoir pu aider la CPTS à se monter sur le 4^e arrondissement et qui inclue maintenant le 1^{er} et le 2^e, en lien avec l'hôpital de la Croix-Rousse. Vous parliez d'informations pour les nouveaux arrivants, nous allons, je pense début 2024, faire une information au moment de l'accueil des nouveaux arrivants sur tout ce qu'il y aura au niveau offre de soins et offre de santé sur l'arrondissement. Enfin bref, Paris ne s'est pas fait en un jour et là, c'est quand même un sujet assez complexe, donc nous y travaillons. Je pense pouvoir laisser la parole à Loïc.

LOÏC RIGAUD :

Merci, Marie-Agnès. Je vais donc vous donner la parole, Monsieur MÜNZER, si je ne me trompe pas dans la prononciation. Nicolas, vous êtes président du CPTS Croix-Rousse Presqu'île dont nous avons entendu parler plusieurs fois. Je vous donne la parole et vous invite peut-être à nous expliquer ce qu'est un CPTS.

NICOLAS MÜNZER :

Merci. Nicolas MÜNZER, je suis infirmier sur le 4^e arrondissement à Lyon. Donc la CPTS, c'est la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. Certains ne connaissent pas cet acronyme mais cela viendra bientôt. Ce sera un élément essentiel dans le paysage de la santé français. Elles ont été créées par la Loi de santé de modernisation 2016 et elles permettent aujourd'hui de regrouper tous les professionnels de santé libéraux d'un territoire et d'un secteur donné, afin de coordonner des soins. En fait, c'est un exercice coordonné. Pour vous donner une idée, aujourd'hui, près de 400 CPTS ont été créées en France et environ 400 autres sont en cours de constitution. Nous sommes presque en fin de constitution, grâce à l'aide de la Mairie du 4^e et de l'hôpital de la Croix-Rousse, nous avons pu créer l'association. Toutes les CPTS sont sous une association Loi 1901. Les statuts ont été déposés et acceptés en préfecture. L'association dont je suis président, est constituée — nous essayons de

manière assez homogène — de professions de santé des différents arrondissements, 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements. Cette CPTS est dénommée Croix-Rousse Presqu'île, donc en termes de professions et d'arrondissements aujourd'hui concernés. Elle fait aujourd'hui écho aux défis de notre système de santé, des soins de ville qui sont insuffisamment structurés pour faire face à différents enjeux, d'un isolement de certains professionnels de santé. Et à la suite du questionnaire que nous avons adressé aux professionnels de santé dans la création et la constitution de cette CPTS, nous avons fait émerger plusieurs problématiques et des besoins de santé ont été identifiés. Pour vous donner une idée, cette CPTS Croix-Rousse Presqu'île 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements représente 97 000 usagers habitants. C'est ce que l'on appelle une CPTS de taille 3, ce qui est quand même assez conséquent. Cette CPTS sera financée, à la suite d'accords avec la CPAM et l'ARS, avec de l'argent public. Et puis un financement fixe et un financement variable suivant les objectifs que nous aurons signés ensemble et qui auront été ou pas assurés. Pour revenir donc à ces problématiques qui ont été identifiées sur notre secteur, il y a bien évidemment l'accès à un médecin traitant. Alors, je vais reprendre des chiffres de notre préprojet qui a été déposé lundi auprès de la CPAM, avant de finaliser notre projet. Sur ce secteur 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements, il y a quand même 13 000 patients qui sont sans médecin traitant. Si nous restons sur le 4^e arrondissement, ce sont 4 600 patients, 15,2 % du nombre total de patients de 17 ans et plus qui sont sans médecin traitant. Donc c'est déjà un premier enjeu majeur pour notre CPTS. Pour reprendre les piliers de travail de la CPTS, elle s'articule autour de trois piliers :

- L'accès aux soins ;
- Le parcours de soins ;
- La prévention.

Sur cette question d'accès au médecin traitant, nous sommes sur un accès aux soins évidemment. Le parcours de soins vise à renforcer le lien ville/hôpital pour être dans la cohérence de ce décroisement entre professionnels de santé libéraux qui — nous l'avons remarqué sur le retour de nos questionnaires — ne collaborent pas assez et nous espérons que cette CPTS le permettra. Pour vous donner une idée du parcours de soins, le lien ville/hôpital était une difficulté largement pointée par les professionnels de santé libéraux et qui nous permettra de travailler sur trois ou quatre axes prévalant de problèmes de santé sur notre secteur en gériatrie, psychiatrie, gérontopsychiatrie et les addictions qui ont été relevées par plusieurs professionnels de santé, surtout médicaux, dont nous discussions avec des médecins, pour citer par exemple Isabelle VASCHALDE, médecin généraliste dans le 1^{er} arrondissement. Donc ces actions de santé, ces problématiques et besoins de santé qui ont été identifiés, pour revenir à l'accès aux soins et à l'accès à un médecin traitant, comme vous le demandiez tout à

l'heure, sur les nouveaux arrivants certes, mais aussi déjà cette difficulté, cette réalité sur le défaut de médecin traitant sur les habitants actuels du secteur de notre territoire. Donc le premier objectif de cette CPTS sera de réduire le taux de patients sans médecin traitant, évidemment. Ce sera une signature, une convention signée avec la CPAM en ce sens. Ce sera de recenser les médecins généralistes disponibles pour accéder à de nouveaux patients, recenser les patients de 16 ans et plus de 16 ans — que nous appelons nouveaux adolescents — qui étaient suivis jusque-là par des médecins de famille et qui se retrouvent administrativement sans médecin traitant. Et puis aussi et surtout, identifier, cibler des profils et des pathologies prioritaires de patients sans médecin traitant, pour qui nous donnerons une priorité à accéder à un médecin généraliste qui pourra les prendre en charge pour leur suivi.

Pour dégager du temps médical, ces médecins parlent de développer des délégations de tâches pour les infirmiers, pharmaciens, mais là je vous passe les détails. Aussi, pour revenir à ce que vous évoquiez tout à l'heure, c'est pouvoir développer l'activité et l'attractivité du territoire aux professionnels de santé médicaux, surtout les médecins. Donc faciliter l'installation de ces médecins généralistes, cela passe par l'aide à la recherche, à trouver un local. Et c'est le problème du foncier, essentiellement aujourd'hui dans le 4^e et ce n'est pas seulement mon avis, mais l'avis de médecins avec qui j'ai pu en discuter. Nous pouvons en ce sens, proposer un appui matériel pour faciliter les démarches d'installation. C'est aussi développer l'activité et l'attractivité sur l'offre de soins, car en faisant la promotion des actions de la CPTS et en rassurant les nouveaux professionnels sur le travail collaboratif sur le territoire, nous éviterons ainsi l'isolement professionnel qui a déjà été pointé parmi les problématiques de santé identifiées sur notre territoire.

Ensuite, pour l'accès aux soins non programmés — point aussi important et essentiel qui fait suite à l'accès au médecin traitant —, la CPTS souhaite développer un partenariat avec le futur centre de soins non programmés, qui va être mis en place à l'hôpital de la Croix-Rousse. C'est un secret de polichinelle jusqu'ici mais aujourd'hui, ce projet n'est plus inconnu. Il regroupe des médecins généralistes qui vont s'engager à dédier du temps aussi à l'hôpital chaque semaine, et puis la CPTS pourra proposer, en contrepartie, d'accepter des nouveaux patients en qualité de médecin traitant et de faire un partenariat avec les professionnels de ville sur certains parcours de patients que ces médecins généralistes auront à prendre en charge, dans le cadre de leur accord avec l'hôpital. Il y a une sorte de donnant-donnant. Et puis, la CPTS développera également des liens avec le service d'accès aux soins 69 que nous appelons le SAS. Le SAS est un nouveau service d'orientation de la population dans son parcours de soins. Quand le patient est confronté à un besoin de soins urgents ou non programmés, ou lorsque l'accès à son médecin traitant n'est pas possible, le SAS doit permettre d'accéder à toute heure et à tout moment à un professionnel de santé. Donc voilà, surtout sur les premiers axes importants que

cette CPTS souhaite développer, l'accès à un médecin traitant, accès aux soins non programmés, cela fait partie de l'accès aux soins et du pilier principal. Ensuite, il y a le parcours de soins. Le parcours de soins c'est le renforcement du lien hôpital/ville, comme nous l'avons défini sur notre territoire, c'est surtout dans la prise en charge de la personne âgée, améliorer la prise en charge psychiatrique sur notre territoire, des pathologies prévalentes qui ont été relevées sur notre territoire, et puis, renforcer le lien ville/hôpital autour de la périnatalité sans en faire plus de détails. Voilà les axes sur lesquels nous allons vraiment travailler sur notre projet et sur les prochaines actions, dès que nous aurons signé les accords, nous l'espérons, dès décembre avec la CPAM. Et puis il y a un dernier point assez essentiel aussi, c'est la prévention : mener des actions de prévention autour des collègues, lycées, en lien avec les médecins généralistes, par exemple sur le bon usage des antibiotiques entre pharmaciens et médecins généralistes. Là je suis hors sujet, mais pour donner un exemple d'action qui sera menée par cette CPTS. Donc aujourd'hui, certes, bien conscient dans votre question de se soucier de la façon dont les nouveaux arrivants pourront avoir accès à un médecin traitant. Il ne faut pas oublier que le nombre de patients aujourd'hui, sur notre territoire, sans médecin traitant est quand même non négligeable. Nous espérons, grâce au recrutement d'un coordonnateur dans cette CPTS, que nous arriverons à limiter et à réduire au maximum le nombre de patients et donc, pour nous, les prioritaires seront ces personnes âgées, à pathologies prévalentes en affections longue durée et donc réduire au fur et à mesure des années et des actions menées, ce nombre de personnes qui se retrouveront sans médecin traitant.

LOÏC RIGAUD :

Merci, Monsieur MÜNZER, pour cette réponse précise et concrète à la fois. Monsieur GILLET, est-ce que vous voulez réagir aux interventions ? Et après, nous passerons à la deuxième question.

STÉPHANE GILLET :

Oui, très rapidement. Donc si j'ai bien compris, ce sera début 2024 où les choses démarreront concrètement puisque les accords avec la CPAM seront signés en décembre. Je vais me permettre une suggestion, une proposition immédiate. La liste des médecins est donc accessible sur le site de la CPAM pour les 4^e et 1^{er} arrondissements, est-ce que la mairie ne pourrait pas sortir cette liste et envoyer — sans vouloir interférer avec vos travaux, vous me direz si cela vous gêne ou pas — à l'ensemble de ces médecins un courrier circulaire

en disant, voilà, si vous avez la possibilité d'être référents pour des patients, vous nous le signaler et nous le ferons savoir en mairie.

NICOLAS MÜNZER :

Très bonne question, je me permets de répondre. Cette liste qui se veut exhaustive en fait, a été retoquée par deux médecins traitants de la CPTS, le médecin généraliste Isabelle VASCHALDE et Vincent TARET, trésorier de la CPTS, car ces données sont erronées. Les médecins généralistes qui ont été répertoriés sur cette liste ne sont pas tous en activité généraliste. Ils ont été repris un par un par ces deux médecins. Certains auront des spécialités qui ne relèvent plus de l'activité de médecins généralistes, ce qui fait que la réalité des médecins généralistes, sur notre territoire, n'est pas celle que vous retrouverez sur la CPAM.

LOÏC RIGAUD :

Nous retenons l'initiative. Merci pour cette première question et ces réponses. Nous allons donc passer à la deuxième question qui va nous occuper aujourd'hui, qui est posée par Monsieur Philippe VINDRAS qui est président du Conseil de Quartier Centre. Vous allez poser une question autour de la santé des seniors en cas de canicule. Vous avez la parole.

PHILIPPE VINDRAS :

Il y a trois sous-questions en quelque sorte.

La première c'est : dans le 4^e arrondissement, combien de personnes seront-elles chargées d'appeler les seniors et les personnes en situation de handicap et est-ce que ces appels seront limités aux personnes qui se sont volontairement inscrites ? — puisque ce dispositif, je crois, existe — ; si oui, qu'est-il prévu pour inciter les personnes fragiles à s'inscrire ?

Est-il possible — légalement et pratiquement, c'est une question — de proposer aux médecins du quartier de donner une liste de leurs patients les plus à risque, pour qu'ils soient appelés en priorité ? C'est juste qu'ils soient appelés en priorités sans autres précisions, bien sûr. Par ailleurs, les personnes chargées d'appeler les patients seront-elles formées sur les dangers de nombreux médicaments en période de canicule ? Puisque si vous vous souvenez, pendant une grande canicule, il y a eu un nombre de décès considérable — je crois 15 000 personnes âgées — et très souvent, c'étaient des gens qui avaient beaucoup de médicaments. Donc est-ce qu'ils sont suffisamment formés par

rapport à cela ? Et est-ce qu'ils sont également formés sur des choses qui peuvent sembler un peu bizarre, comme le risque de boire trop d'eau pour les gens qui ont des problèmes rénaux ?

Deuxième sous-question, c'est celle des lieux frais. Dans le 4^e arrondissement, combien y aura-t-il d'EHPAD et de maisons de retraite ouvertes aux seniors et aux personnes en situation de handicap non-résidents, afin qu'ils puissent venir s'y rafraîchir ? Est-ce qu'il est prévu d'ouvrir d'autres lieux frais ou rafraîchis par des climatiseurs tels que la salle de conseil de la mairie, car relativement fraîche, les salles des centres sociaux, la Villa Gillet, les gymnases (enfin, nous pourrions proposer d'autres lieux peut-être) ? Si oui, est-il possible que ces salles soient équipées de télévision, de livres ou de magazines, pour que les seniors se n'y ennuiant pas et passent réellement une partie de la journée, plutôt que de se retrouver sur les derniers étages à 35 degrés chez eux ? Serait-il possible d'accroître les horaires d'ouverture de la bibliothèque également, qui est un endroit relativement frais ? Serait-il possible d'augmenter la fréquence du S4 pour que les seniors puissent se rendre plus facilement dans ces lieux et d'installer – à plus long terme – des abribus, au moins aux arrêts du S4, où il n'y a pas d'ombre à proximité ?

Troisième et dernière question, c'est à moyen terme : est-ce qu'il est envisageable, à moyen terme, de construire des bassins de faible profondeur (1 m, 1,20 m), de faible surface (30 ou 50 m² ; cela peut être presque la surface couverte par ces tables) ? Ces bassins, nous pourrions les construire, par exemple, au rez-de-chaussée de nouvelles constructions ou tout autre lieu. Il s'agirait de bassins ouverts au public et qui permettraient aux seniors de se rafraîchir l'été et de pratiquer l'aquagym toute l'année, sachant que l'activité physique est très importante pour la santé des seniors et donc, constitue une forme de prévention des risques sanitaires liés à la canicule.

LOÏC RIGAUD :

Merci, Monsieur VINDRAS, pour ces questions précises aussi, ambitieuses pour certaines. Je vais donner la parole, du coup, à Alexandre CHEVALIER qui est adjoint.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Nous allons plutôt changer un peu l'ordre et je vais laisser Madame PERROUSE et Madame HAREMZA qui se sont gentiment mobilisées ce soir pour faire une présentation. Je crois qu'elles ont préparé une petite présentation du plan global canicule, et moi je répondrai après plus dans le détail sur les questions effectivement sur le nombre d'appelants, sur les lieux identifiés sur le 4^e, etc.

Comme cela, vous aurez aussi une bonne idée de ce qu'est le plan canicule ; puisqu'il y a un aspect très règlementaire qui est encadré par la préfecture notamment donc voilà, je pense que c'est important que vous ayez cette présentation rapide et ensuite je répondrai dans le détail.

LOÏC RIGAUD :

Merci. Je vais juste donner vos fonctions. Donc, Madame PERROUSE, vous êtes médecin responsable du service santé sur le secteur des 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements, donc c'est à la Métropole de Lyon, je ne me trompe pas ; et Madame HAREMZA, vous êtes responsable du service aide à la personne, personnes âgées en perte d'autonomie et personnes en situation de handicap, sur le secteur des 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissement, également pour la Métropole de Lyon. Voilà. Vous avez la parole, je vous remercie.

KAREN PERROUSE :

Donc pour mémoire en fait, ce que nous appelons communément le plan canicule, cela fait suite effectivement à la grande canicule qui a eu lieu en 2003, où l'État a réfléchi à un dispositif pérenne pour essayer de prévenir les accidents qu'il y a eu à cette période-là. Donc tous les ans, du 1^{er} juin au 15 septembre, nous passons en vigilance canicule et cette vigilance en fait, ce sont des niveaux de veilles saisonnières qui varient en fonction des conditions météorologiques que nous avons. Nous pouvons avoir des étés avec 0 jour canicule et puis des étés, comme l'été dernier malheureusement, avec beaucoup de jours en canicule. Donc, le niveau vert c'est la veille saisonnière, qui court du 1^{er} juin au 15 septembre, ensuite nous avons un niveau d'alerte jaune, qui est un niveau déclenché par la préfecture, c'est une alerte préfectorale, quand nous avons des pics de chaleur très intenses mais sur une courte durée, une journée isolée où nous allons avoir un 38 – 40 degrés — une journée, deux journées — ou une chaleur qui est vraiment à la limite des référentiels départementaux et qui se prolonge. Nous sommes en alerte jaune et c'est une alerte préfectorale. L'alerte orange c'est ce que nous avons plus en tête lorsque nous parlons d'alerte canicule. Il s'agit des fameux trois jours persistants, au-dessus des normales départementales, que ce soit le jour et la nuit. C'est-à-dire que le jour c'est 32 ou 33 degrés et la nuit c'est 20 degrés, la température ne descend pas en dessous de 20 degrés. À nouveau une alerte préfectorale pour passer en vigilance orange et c'est à partir de la vigilance orange que les dispositifs spécifiques d'organisation canicule de prévention se mettent en place, en tout cas pour nous au niveau métropolitain. Nous allons vous les expliquer après. L'alerte rouge, fort heureusement nous ne l'avons encore jamais vécue sur le Rhône mais malheureusement, le sud-ouest l'a eue

l'année dernière. Nous sommes vraiment sur des canicules extrêmes qui se prolongent avec des températures extrêmes et puis là, ce sont des décisions d'État, en fait, de fermeture d'un certain nombre d'établissements, etc. pour nous, la Métropole de Lyon, nous sommes mobilisés pour la canicule dans notre mission de prévention des risques pour protéger les populations les plus vulnérables. Quand on parle de populations les plus vulnérables, quand on regarde le référentiel canicule — effectivement on parlait de référentiel —, ce ne sont pas uniquement les seniors, ce sont les femmes enceintes, les nourrissons, les enfants en bas-âge, les personnes en situation de handicap et bien entendu, les seniors. Et puis de notre côté, cela va être également les personnes qui ont des conditions de vie précaires. Le sans-abrisme, les habitats insalubres, voilà, cela fait aussi partie des populations qui sont ciblées par nos actions au niveau Métropole. Dans ce cadre, à partir de la vigilance orange, nous allons collaborer aux actions de l'ARS en partenariat avec la préfecture et du coup, engager des actions que nous transmettons secondairement, à visée statistique, pour évaluer un petit peu et faire évoluer les dispositifs. Il faut savoir qu'au niveau Métropole, ces dispositifs canicule mobilisent différents services : service santé, le service aide à la personne qui est porté par ma collègue, mais également le service social puisque les travailleurs sociaux font partie prenante du dispositif, comme ma collègue va vous l'expliquer. Je vais donc lui laisser la parole.

FLORENCE HAREMZA :

Donc moi, je suis responsable du service aide à la personne, personnes âgées, personnes handicapées sur le territoire Lyon 1^{er}, 2^e et 4^e. Sur le dispositif de canicule Métropole de Lyon, nous avons une période, du 1^{er} juin au 15 septembre, que nous préparons bien en amont. Nous avons déjà commencé à travailler, depuis le mois d'avril, sur des listes de personnes repérées au préalable. Nous avons des extractions qui sont faites car nous avons des saisies informatiques sur nos logiciels et dans ces extractions, nous avons repéré les personnes bénéficiaires de l'APA à domicile — l'allocation personnalisée d'autonomie —, et notamment les personnes qui sont en GIR 3 et 4. Puisque les personnes gérées par le GIR 5 et 6 sont souvent plus autonomes et plus alertes et les GIR 1 et 2 ont souvent déjà de gros plans d'aide et sont rarement au domicile. Donc au niveau des GIR 3 et 4 et des personnes qui ne consomment pas leur plan d'aide intégralement. Là, nous sommes sur un pourcentage, toutes les personnes qui ont un taux de consommation inférieure ou égal à 50 %, les personnes qui vivent seules et les couples avec leurs conjoints en établissement sont également repérés. Nous avons, sur le volet handicap, les bénéficiaires de la PCH — prestation de compensation du handicap —, à domicile avec aide humaine, qui ont également un taux de

consommation des aides à moins 50 %. Ces listes ont donc été très sérieusement étudiées par nos équipes, car nous avons des extractions qui viennent des services centraux mais nous, nous avons la connaissance fine des publics, donc nos équipes médico-sociales, travailleurs sociaux spécialisés autonomie, infirmières et gestionnaires de dossiers PAPH, qui ont balayé nos listes, qui ont déjà fait un premier filtre avec « Madame Tartempion, je la connais bien, j'y vais souvent, c'est pas la peine, je sais que je serai en contact avec elle ». Nous avons également repéré des personnes éventuellement en danger lors de ces périodes lors de nos commissions vulnérabilité, puisque nous avons aussi une mission de protection des adultes vulnérables et donc, tout au long de l'année, nous repérons déjà les personnes qui, potentiellement, pouvaient rentrer dans nos listings. Par ce listing, nous avons du coup balayé, réécrit, complété, affiné et envoyé un courrier de mise à disposition à 90 bénéficiaires, avec le dispositif, nos coordonnées très précises sur chaque arrondissement. Et pour répondre à vos questions, ce sont des professionnels qualifiés — une infirmière et six travailleurs sociaux — qui sont à même techniquement de pouvoir vraiment être en alerte en cas vraiment de situation de danger avéré.

KAREN PERROUSE :

Je précise juste qu'il s'agit là du dispositif sur le volet autonomie, donc personnes âgées et personnes handicapées, et que nous avons un dispositif un tout petit peu différent sur le volet PMI, donc femmes enceintes, nourrissons, jeunes enfants, puisqu'en fait, les professionnels ont un portefeuille de familles qu'elles accompagnent. Elles sont informées, au fil de l'eau, des naissances et des grossesses et cela leur permet, au fur et à mesure, d'avoir une vigilance particulière durant ces périodes de fortes chaleurs, auprès de ces familles, et ensuite de déclencher des actions plus spécifiques quand nous passons en alerte orange, mais de rester déjà en vigilance sur ces familles qu'elles accompagnent. Mais de la même manière que le font les travailleurs sociaux qui connaissent bien les situations de terrain en fait.

FLORENCE HAREMZA :

Alors, au niveau du repérage en amont, j'anime des commissions des équipes médico-sociales administratives toutes les quinzaines, pour chaque arrondissement. Donc nous avons six commissions par mois et depuis plusieurs mois, à chaque nouvelle demande d'APA présentée, nous nous posons la question de savoir si la personne sera éventuellement un usager potentiel repéré pendant la période canicule. Une fois l'alerte préfecture déclenchée, nous avons tout un process très précis. Nous sommes informés par nos services centraux du déclenchement et là, nous passons des appels

téléphoniques. Toutes les personnes sont contactées par téléphone par les travailleurs sociaux sur le volet personnes âgées. Pour les personnes en situation de handicap, ce sont des gestionnaires administratifs qui les contactent. Sur mon territoire (1, 2, 4), nous avons une grosse centaine de personnes qui ont été fléchées sur le PA et une petite vingtaine sur le versant du handicap. Les appels téléphoniques peuvent se renouveler à la demande de la personne. Si la personne demande à ne pas être recontactée, nous allons respecter sa demande et chaque appel téléphonique va faire l'objet d'une fiche de renseignements très précis. Ces contacts téléphoniques ont pour objectif d'informer les personnes vulnérables sur les précautions à observer en période de fortes chaleurs, donc cela répond aussi à vos questionnements ; de leur donner le numéro de téléphone de la MDML — Maison de la Métropole de Lyon —, pour joindre les professionnels qui sont à leur disposition, avec bien évidemment un roulement prévu tout l'été pour qu'il y ait toujours quelqu'un ; de recueillir les caractéristiques de leur situation afin de leur proposer des actions adaptées et d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées. Nous pouvons également, pour les personnes repérées en difficulté ou à leur demande, programmer des visites à domicile, une visite à domicile qui peut être effectuée par des professionnels médico-sociaux du territoire. Toutes ces visites donnent lieu à l'établissement d'un compte-rendu. Si la porte est close, nous pouvons, à ce moment-là, se mettre en lien avec le CCAS pour les alerter. Nous transmettons un état journalier, donc le nombre d'appels et de visites à domicile effectués est transmis à notre direction santé PMI qui est en charge de la transmission quotidienne, avant le début d'après-midi, avant 14 h, à la préfecture.

LOÏC RIGAUD :

Je crois que tout a été balayé sur la première question il me semble en tout cas.

ALEXANDRE CHEVALIER :

J'enchaîne juste sur la deuxième question, qui effectivement, concerne plus la ville et les lieux qui sont identifiés comme des lieux pouvant accueillir des personnes pour s'y rafraîchir. Donc vous avez la mairie du 4^e, vous avez l'établissement des personnes âgées Hénon, la résidence Hénon, le théâtre de la Croix-Rousse, la résidence Marius Bertrand et ensuite, vous avez les trois églises : l'église catholique Saint-Eucher, l'église Saint-Denis et l'église Saint-Charles. Voilà en gros les lieux qui sont effectivement identifiés qui sont communiqués dans la cartographie au niveau de la ville. Cela fait donc déjà pas mal de lieux identifiés, qui peuvent accueillir quand même un grand nombre de seniors. Est-ce que les salles sont équipées de télévision ou de livres ? Alors,

quand nous avons mis en place un accueil en mairie du 4^e — c'était en 2021, il me semble —, nous avons fait appel à l'association Chez Daddy pour proposer des animations et des activités ainsi que des consommations de jus de fruits, glaces, etc. Donc nous avons fait un peu un accueil trois étoiles et cela avait été très apprécié. En cas de grosse canicule, je ne suis pas sûr que nous arriverions à le faire de partout, mais en tout cas nous essayons, effectivement, d'avoir un accueil de qualité à la fois sur nos résidences seniors mais aussi sur nos établissements publics. En tout cas, nous essayons de le faire au maximum. Est-ce qu'il y a des gymnases qui sont prévus d'ouvrir ? Non, parce-que les gymnases ne se sont pas climatisés, la Villa Gillet non plus. Accroître les horaires d'ouverture de la bibliothèque ? Est-ce que toutes les bibliothèques sont climatisées ? J'ai un doute aussi mais en tout cas, nous pourrions poser la question. Et la dernière question sur la fréquence du S4, il faudrait peut-être plutôt s'adresser au Sytral car nous ne sommes pas sur les compétences Ville proprement dites, mais nous pouvons effectivement relayer la question au Sytral et les interroger. Je sais qu'il y a eu déjà plusieurs plaintes sur la question des couvertures des abribus, notamment, qui ne protègent pas de l'ombre. Sur la dernière question, alors je vais me permettre de répondre assez vite, là nous touchons quand même à une problématique à la fois économique, écologique, enfin je crois que tout y passe dans cette question parce-que faire des piscines – car c'est un peu cela l'idée – dans toute nouvelle construction, déjà nous aurions un problème peut-être de mètres carrés, après nous aurions des problèmes de sécurité et après vraiment d'usage de l'eau. Je rappelle quand même que nous tombons maintenant dans une période où l'eau devient rare, il y a même des batailles pour l'eau. Enfin, je crois que vous avez suivi l'actualité et cela devient de plus en plus compliqué. Je crois donc que là nous irions à contre-courant des recommandations actuelles. Et après, je ne suis pas sûr que cela répondrait forcément aux problématiques, en revanche je rappelle que nous avons fait cet effort, sur le 4^e, d'ouvrir la piscine de Saint-Exupéry — et pour la première fois depuis qu'elle existe — l'été, donc elle sera ouverte sur le mois de juillet, de midi à 19 h. j'encourage effectivement nos seniors à s'y rendre. Il y aura des maîtres-nageurs. Nous allons essayer aussi d'y créer des animations, car elle est ouverte cette année mais nous espérons aussi qu'elle sera ouverte les années suivantes. Je crois qu'il ne faut pas hésiter à porter des projets aussi d'animation autour de cette piscine et en direction de nos seniors. Voilà ce que je peux recommander, mais en tout cas, nous ne pourrions pas construire des bassins partout sur la Croix-Rousse.

LOÏC RIGAUD :

Merci pour ces éléments. Monsieur VINDRAS, il nous reste un quart d'heure pour la dernière question. Est-ce que vous avez quelque chose qui vous tient à

cœur encore à éclaircir, ou est-ce que nous pouvons passer à la question suivante ?

PHILIPPE VINDRAS :

Très brièvement, vous avez parlé d'un listing, dont vous êtes chargée, je crois, autonomie 1^{er}, 2^e et 4^e, si j'ai bien compris. Je n'ai pas compris le nombre de bénéficiaires qu'il y a dessus.

FLORENCE HAREMZA :

Alors, ce sont nos services centraux de la Métropole qui s'occupent de faire ces extractions et c'est valable sur tous les arrondissements de Lyon, pas que chez nous. Nous avons une grosse cent-cinquantaine de bénéficiaires, sachant que nous, après affinage, il en reste une centaine, entre 100 et 120, au niveau des personnes âgées.

PHILIPPE VINDRAS :

1, 2 et 4 ?

FLORENCE HAREMZA :

Oui.

PHILIPPE VINDRAS :

D'accord.

FLORENCE HAREMZA :

Mais parce-que nous, nous connaissons nos bénéficiaires, nous avons énormément de personnes suivies. Nous avons des travailleurs sociaux qui voient très régulièrement leurs usagers en fait, sans forcément qu'il y ait un suivi social derrière ou une mesure, donc c'est vrai qu'il n'y a pas besoin d'aller forcément flécher des personnes sur des listings, si nous, nous les connaissons par ailleurs. Surtout avec les travailleurs sociaux spécialisés autonomie, qui sont mis en place depuis trois ans, à la Métropole, et qui sont vraiment dévolus à 100 % à ce public spécifique.

PHILIPPE VINDRAS :

Et c'est 1,4 % de la population du 1^{er}, 2^e et 4^e.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Et en parallèle de cela, j'ai oublié de le préciser quand même, le CCAS aussi a un fichier — qui s'appelle le fichier canicule — où l'on s'inscrit, en l'occurrence c'est la personne qui doit faire une démarche pour s'inscrire. Nous n'avons pas le droit d'inscrire une personne si elle ne le souhaite pas. À ce jour, sur ce fichier, à l'échelle de la ville, nous avons 550 personnes inscrites, ce qui est très peu, malgré toutes nos informations diverses et variées et je pourrais vous envoyer un mail avec effectivement toutes les campagnes de communication que nous pouvons lancer de partout. Nous avons assez peu de personnes inscrites et je suis assez étonné, comme vous, que nous ne touchions que 550 personnes. Là, je pense qu'il y a peut-être une défiance ou peut-être pas forcément envie d'être appelé, enfin voilà, peut-être que nous n'arrivons pas à toucher les bonnes personnes dans nos campagnes de communication. En tout cas, n'hésitez pas à faire connaître ce dispositif. Cela nous sera aussi d'une grande aide.

KAREN PERROUSE :

Je voudrais simplement ajouter, pour avoir fait ce travail sur un autre territoire. En fait, lorsque nous recevons les listings de nos services centraux, ce sont des critères qui sont purement administratifs. Une fois que nous avons appelé les personnes ou que nous avons fait le lien avec le travailleur social, nous nous apercevons que finalement une personne qui était étiquetée comme étant isolée, en fait non, elle a un passage car elle a une aide-ménagère qui vient tous les jours ou quand nous l'appelons, elle va nous dire qu'elle part deux mois chez sa fille, donc il y a aussi tout un tas de choses. Nous, notre objectif c'est vraiment de laisser passer le moins possible les personnes qui ne solliciteront pas par elles-mêmes. C'est vraiment cet objectif-là, nous allons vraiment essayer d'aller chercher ces personnes-là, parce-que celles qui sont en capacité de s'inscrire sur une liste, elles ont de la ressource. Et nous, notre objectif c'est vraiment d'aller vers celles qui du coup, n'ont pas cette possibilité-là.

ALEXANDRE CHEVALIER :

C'est pour cela que ces deux dispositifs sont complémentaires.

KAREN PERROUSE :

Exactement.

FLORENCE HAREMZA :

Et puis nous avons aussi tout un affichage dans toutes nos Maisons de la Métropole de Lyon, avec des grandes affiches, des livrets qui sont remis à nos usagers, pas forcément les personnes âgées ou vulnérables. Quand nous sommes dans ces périodes-là, nous sommes extrêmement vigilants. Moi, j'ai récemment pris mon poste depuis trois mois et je me suis vraiment évertuée, lorsque j'ai fait le tour de tous les services d'aide à domicile du 1, 2 et 4, à systématiquement resensibiliser, refaire du lien sur le volet de la vulnérabilité et sur la période estivale.

LOÏC RIGAUD :

Merci beaucoup, nous allons donc tout de suite passer à la troisième et dernière question, qui sera portée par Madame Fabienne CHAMOULAUD. Vous êtes responsable du Conseil de Quartier Est, et c'est une question qui porte sur la mise en place d'une maison de santé sur le 4^e arrondissement. Vous avez la parole.

FABIENNE CHAMOULAUD :

Bonjour. Chaque médecin généraliste de notre arrondissement a, en moyenne, 1 086 patients et de ce fait, ils ne peuvent pas en accepter de nouveaux. Nous constatons également un manque de médecins spécialistes, des pédiatres ou des dermatologues, par exemple. Nous notons la fermeture du cabinet de radiologie de la rue du Mail, de ce fait, nous sommes obligés de nous déplacer plus loin, d'attendre un rendez-vous longtemps, ou de pallier ce manque soit en se rendant dans les maisons de santé d'autres arrondissements, soit en allant aux urgences de l'hôpital de la Croix-Rousse, voire en appelant SOS Médecins dont la consultation est aux alentours de 90 euros. Nous savons tous que les services d'urgence sont totalement débordés et pallient le manque d'une médecine de ville qui décroît. La maison de santé pluridisciplinaire prend tout son sens dans notre arrondissement. Elle permet d'apporter une prise en charge plus globale, elle doit pouvoir répondre au manque de médecins nécessaires au parcours de santé, les médecins référents. Elle doit pouvoir être également le trait d'union entre le malade et les urgences. Notre question :

pourquoi ne pas profiter de la nouvelle construction sur le tènement de l'ancien collège Maurice Scève, pour implanter, en rez-de-chaussée, cette nouvelle maison de santé pour notre arrondissement ? Rappelant que la plus forte densité se trouve à l'est du plateau.

LOÏC RIGAUD :

Je vais donner la parole à Aline GUITARD, si vous le voulez bien. Aline, tu es adjointe au maire du 4^e arrondissement, en charge notamment de l'urbanisme mais aussi de la gestion des déchets, de la propreté urbaine et surtout des services publics de proximité et du patrimoine de la ville. C'est ce qui nous intéresse notamment sur le service public de proximité, pour répondre à la question sur la maison de santé sur le 4^e arrondissement.

ALINE GUITARD :

Je pense que Marie-Agnès CABOT pourra compléter aussi car nous travaillons ensemble. De mon côté, j'ai surtout noté la question concernant les rez-de-chaussée de Maurice Scève. Il y a une possibilité qu'il y ait des implantations en rez-de-chaussée de Maurice Scève, puisqu'en plus de la MEJ qui est un rez-de-chaussée consacré d'ores et déjà, il y aura trois autres locaux d'activités qui sont la propriété de GLH, directement, pour le bâtiment locatif social et de l'organisme de foncier solidaire GLH pour les bâtiments en BRS. Ce sont des locaux qui sont sur les rez-de-chaussée de la rue Thévenet, à charge soit pour des regroupements de médecins, soit pour les structures. Marie-Agnès et moi avons rencontré un certain nombre de structures qui, effectivement pour certaines, souhaitent investir dans des bâtiments, donc acheter. Donc à voir si GLH serait d'accord pour une vente ou si les rez-de-chaussée sont en BRS aussi puisqu'aujourd'hui le BRS d'activité est possible. Nous avons rencontré des structures qui elles, souhaitent juste des locaux et qui effectivement, seraient intéressées par du locatif ou du BRS d'activité, ou enfin des structures qui ont identifié le 4^e comme un territoire où elles pourraient venir s'implanter mais en ayant pas fait plus de prospection. Je vais élargir un peu, la même problématique se pose sur l'ouest, qui a certes une moins grande densité, mais qui a encore moins de médecins et où là aussi, des rez-de-chaussée qui existent dans les bâtiments de LMH — des bâtiments qui vont être réhabilités dans les années à venir et donc des locaux d'activité qui vont être réhabilités et qui, aujourd'hui, sont un peu en déshérence — qui pourront être investis dans les années à venir. La question est de trouver ces professionnels de santé, de les regrouper sous une forme ou sous une autre, de façon à ce qu'ils puissent s'implanter. En tous les cas, la perspective de la construction de Maurice Scève, où les rez-de-chaussée qui ont été prévus dans la construction sont des rez-de-

chaussée d'activités. La seule chose dont nous sommes sûrs c'est qu'ils ne peuvent pas être tournés vers l'alimentation au sens restauration, puisque dans la construction, n'ont pas été prévus des extracteurs, etc., donc nous ne pouvons pas nous retrouver avec des restaurants dans ces endroits-là. En revanche, le champ des possibles est complètement ouvert et GLH et sa foncière sont complètement ouvertes sur les activités. Voilà. La demande d'avoir des rez-de-chaussée à usage d'activité a émané de la Ville et de la Métropole parce-que c'est cohérent avec le bâti croix-roussien. Il n'y a pas de destination spécifique à ce jour si ce n'est pour la MEJ.

LOÏC RIGAUD :

Merci et du coup, je vais donner la parole à Marie DENISOT qui est coordinatrice du conseil local en santé mentale et qui peut nous dire aussi quelques mots sur le conseil local de santé mentale et le centre médicopsychologique qui est rue des Pierres Plantées. Vous avez la parole pour cette intervention.

MARIE DENISOT :

C'était pour vous faire un petit point sur le projet de MSP sur lequel nous travaillons sur le 4^e. Alors moi, je travaille à la fois au Vinatier, au centre hospitalier le Vinatier, l'hôpital psychiatrique, et à la direction Santé de la Ville de Lyon et en fait, cela rejoint un peu les problématiques qui ont été évoquées dans la première question. Nous avons travaillé avec des médecins généralistes qui sont déjà sur les deux arrondissements — qui étaient trois — et en partenariat avec l'hôpital du Vinatier pour qu'il y ait une partie de locaux qui sont rue des Pierres Plantées, qui sont des locaux Vinatier, qui soient loués à des médecins généralistes qui souhaiteraient monter une MSP. Une maison de santé pluriprofessionnelle que vous évoquiez, Madame, comme étant une solution possible aussi au manque de médecin généraliste. Donc nous avons trouvé des médecins pour le coup car effectivement, c'est déjà un préalable, et travaillé ce partenariat avec l'hôpital du Vinatier sur les locaux. Cela répond aussi aux problématiques d'accès au foncier pour les professionnels de santé. Ce projet répond aussi aux questions d'attractivité du territoire puisque la mise en place de ce projet au départ avec trois médecins, va permettre l'arrivée d'autres médecins. Alors, à l'heure actuelle il y en a deux de plus qui viendraient et qui n'étaient pas sur le territoire avant mais qui sont intéressés pour rejoindre le projet et éventuellement, encore, un sixième. Tout comme ce que propose la CPTS, l'exercice coordonné dans les maisons de santé, c'est vraiment un facteur d'attractivité et cela permet aussi de travailler sur des axes de santé spécifiques qui correspondent aux besoins du territoire et notamment l'accès aux médecins traitants. Alors pour le coup, dans le partenariat avec le Vinatier,

c'est pour des patients qui habitent le quartier, qui sont suivis par la psychiatrie mais qui n'ont pas forcément de médecin traitant. Ces médecins qui seront installés dans cette MSP ne prendront pas du tout que des patients psychiatriques, ils exerceront une médecine libérale comme ils l'exerceraient en cabinet, mais ils auront des axes de partenariat spécifiques avec le Vinatier, mais ce sera aussi avec l'hôpital de la Croix-Rousse et d'autres partenaires santé du territoire. En tout cas, le projet a bien avancé. Je ne peux pas du tout donner de date de livraison mais il est très suivi par les élus santé de la mairie du 4^e et de la mairie du 1^{er}, par la direction Santé de la Ville de Lyon et par l'hôpital du Vinatier qui est derrière. Donc ça c'est quelque chose qui prend un peu de temps parce qu'il y a effectivement la question des locaux, la question des professionnels de santé et puis du montage administratif du projet, des travaux. Mais en tout cas, c'est un projet qui devrait voir le jour quand même à court terme et qui va répondre à un certain nombre de questions en termes de démographie médicale, d'accès aux soins, au recours de soins primaires en tous cas.

LOÏC RIGAUD :

Merci pour cette intervention. Madame CHAMOULAUD, vous voulez proposer une question, demander une précision ? Est-ce qu'il y a un élu autour de la table qui souhaite intervenir ou Marie-Agnès, est-ce que tu veux dire quelques mots de conclusion ?

MARIE-AGNÈS CABOT :

Je vais être brève, en conclusion. Je dirais qu'effectivement, depuis notre arrivée, nous nous sommes beaucoup concertés et c'est vrai que la santé est vraiment un problème transversal et intergénérationnel, sur l'urbanisme, enfin vraiment, c'est quelque chose qui nous a beaucoup questionnés à notre arrivée, et petit à petit des projets émergent. Ce n'est vraiment pas simple, comme vous l'avez vu, le foncier n'est pas aidant. Je suis ravie que les CPTS se mettent en place, enfin il y a un travail qui se fait également avec l'hôpital de la Croix-Rousse. Donc j'ai bon espoir que nous arrivions un peu à faire face à cette pénurie de médecins, mais il y a aussi d'autres contingences, bien évidemment, dont nous ne sommes pas maîtres à savoir l'ARS, etc. Je vais laisser la parole peut-être à Monsieur le Maire.

LOÏC RIGAUD :

Je vais conclure. Je vous remercie à tous d'avoir été présents aujourd'hui, de votre assiduité. Je l'ai dit en introduction mais c'est important. Nous avons des conseils de quartier et des associations qui sont mobilisées à chaque CICA, et notamment en réunion préparatoire, c'est important. Donc remercier les intervenants qui étaient présents aujourd'hui, les adjoints d'arrondissements et de la Ville de Lyon qui étaient présents. Alexandre CHEVALIER, je n'ai pas cité tout à l'heure ta délégation mais tu as répondu en tant qu'adjoint à la Ville de Lyon en charge des personnes âgées et non pas en tant que conseiller d'arrondissement. Remercier aussi Chloé VIDAL qui est adjointe à la Démocratie locale et qui suit notamment la question des CICA et qui est aussi conseillère d'arrondissement, qui nous a rejoint en cours de réunion. Aussi vous remercier pour ces questions, pour ces échanges et vous annoncer la prochaine date du CICA qui aura lieu le 8 novembre prochain, à 17 h 30, même salle, même format, et la réunion préparatoire pour les associations qui en sont membres sera le 25 septembre, ce qui nous laissera un peu de temps pour organiser les prochains sujets. Nous ferons également, certainement, un bilan des CICA et de la première partie du mandat lors de cette rencontre. Voilà, je vous remercie beaucoup, nous allons enchaîner comme à chaque fois sur le conseil d'arrondissement, donc il nous faut 5 minutes de battement pour pouvoir se mettre en place et bonne soirée à tous.